Image not found or type unknown

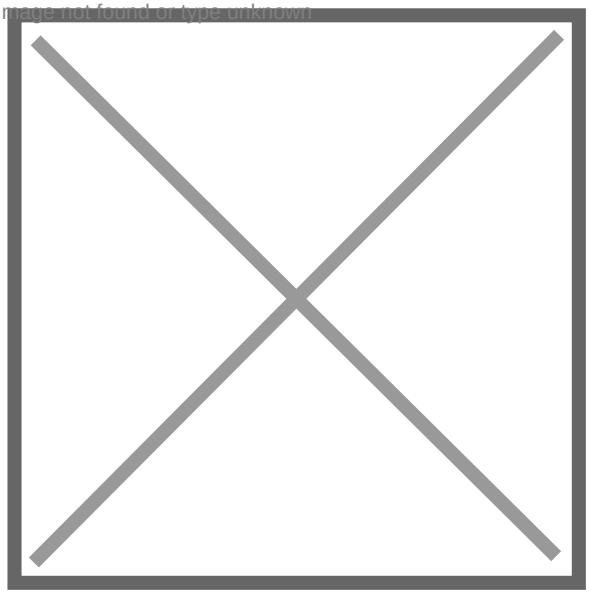

Accident du travail du 01/07/08

Par **siffleur62**, le **04/01/2009** à **17:49**

je suis français mais je travaille pour une société belge comme chauffeur routier international.le 01/07/08,je me suis rendu sur le site edf a vitry sur seine pour un chargement.aprés mise en place, en descendant de mon véhicule je me suis tordu le pied a cause d'un trou assez grand d'une profondeur de plus ou moins 04 cm.résultat emmener a l'hopital de bicetre de paris(fracture de la maléole externe droit).platrer du 01/07/08 au 05/08/08 puis rééducation jusqu'a mi octobre 2008 avec autorisation reprise travail le 22/09/08.a l'issue de tous cela je suis passez deux fois a un expert belge car j'ai le pied droit bloquer suite a cette accident de travail(certificat médicaux a l'appui)le 24/12/08 l'expert en belge en deduit de cloturer le dossier et de prononcer une invalidité permanante(mais peux toujours travail avec tous les inconvegnant).suite a cela je voudrais savoir si je suis en droit d'attaquer le site edf de vitry sur seine.
J'ai un dossier médical complet, radios, certificat médicaux,témoin,photos prise du lieu de l'accident.
ps:je vais toucher une rente provenant de la belgique
coordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés